

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-253 du 17 Juillet 1989

Portant approbation des Statuts  
du Centre National des Bureaux de  
Fret

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU La loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,
- VU Le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 84-479 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé des transports,
- VU Le décret N° 86-495 du 28 Novembre 1986 portant approbation des Statuts du Centre National des Bureaux de Fret,
- SUR Proposition conjointe du Ministre de l'Equipement et des Transports et du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 21 Juin 1989,

DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les Statuts du Centre National des Bureaux de Fret tels qu'ils sont annexés à ce décret.

.../...

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret N° 86-495 du 28 Novembre 1986 sus-visé sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 Juillet 1989

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat, Président du Conseil  
 Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice,  
 Chargé de l'Inspection des  
 Entreprises Publiques et  
 Semi-Publiques,

Saliou ABOUDOU

Le Ministre de l'Equipement et  
 des Transports,

Martin Dohou AZONHIHO

Amplifications : PR 8 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 2 MET 5 MJLEPSP 5  
 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 SPD 2 BCP 1 UNB-FASJEP 4 DOCT  
 GCONB 2 IGE ET SES SECTIONS 4 BN-DAN 4 DB-DCT-DSDV-DI-CP-DT 10  
 CCIB 2 JORPB 1 CNBF 5..